

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 64	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président .
Nombre de présents	: 42	
Nombre de représentés	: 6	Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON
Nombre d'absents	: 16	

OBJET

AFFAIRE N°2025_146_CC_11
SEMTO - Communication du rapport des élus administrateurs au titre de l'année 2024

Nombre de votants : 0**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
15/12/2025**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 146 CC 11 : SEMTO - COMMUNICATION DU RAPPORT DES ÉLUS ADMINISTRATEURS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le Président de séance expose :

- **Présentation générale**

Créée en 1993, la SEMTO est la Société d'Économie Mixte Locale en charge de l'exploitation du réseau de transport public **Kar'Ouest** sur les cinq communes du Territoire de la Côte Ouest (TCO). Acteur historique et central de la mobilité sur ce territoire, elle a célébré en 2023 son trentième anniversaire à l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité.

L'année 2024 a constitué une période charnière pour la société, marquée par le lancement du **service Kar'La Nuit** (transport à la demande nocturne), l'évolution du réseau régulier avec la création de trois nouvelles lignes et l'engagement dans la procédure de renouvellement de la **délégation de service public (DSP)** de transport urbain. Le siège social de la SEMTO est situé à Saint-Paul (12 rue Mangalon).

- **Activités et services**

La SEMTO exploitait en 2024 un réseau de **64 lignes régulières**, représentant près de **7,6 millions de kilomètres** parcourus et près de **7 millions de voyageurs transportés en 2024**. Le réseau s'appuie sur une flotte de 118 véhicules.

En complément du réseau principal, la société assure plusieurs services spécifiques :

- Un rôle de **coordonnateur pour le transport scolaire** avec près de 17 000 élèves transportés ;
- L'exploitation du service adapté **Kar'Ouest Mouv'** pour les personnes à mobilité réduite (1 409 adhérents et 9 470 courses en 2025) ;
- Des offres de mobilité douce via **Mobi'Ouest**, service de location longue durée de vélos à assistance électrique lancé en 2021 et comptant en fin d'année dernière 650 vélos.

Depuis 2023, la SEMTO a développé une activité de **gestion du stationnement** sur la commune de Saint-Paul, en partenariat avec la SODIPARC, assurant la maintenance, la collecte et la gestion des recettes de 36 horodateurs.

L'effectif global de la société s'élève à **187 salariés, dont 161 en CDI**.

L'historique des effectifs est retracé via le tableau suivant :

	2020	2021	2022	Publié le 02/03/2023	2024
CDI	169	165	165	165	165
Contrats aidés	0	1	6	5	5
Contrat de professionnalisation	0	0	0	0	0
Contrat d'apprentissage	1	2	3	3	0
CDD de remplacement	15	17	23	9	21
TOTAL	185	185	194	178	187

• Gouvernance et actionnariat

Le capital de la SEMTO est majoritairement détenu par le **Territoire de l'Ouest** (56,3 %), qui a renforcé sa participation en 2024 à la suite du rachat des actions détenues par SYSTRA.

La **commune de Saint-Paul** détient 25,6 % du capital, tandis que les actionnaires privés en possèdent 18,1 %, avec **Transdev** comme principal investisseur privé (17,7 %).

La société est présidée par **M. Irchad OMARJEE**, représentant la commune de Saint-Paul, et dirigée par **M. Mickaël CORNU**, Directeur général.

Actionnaire	Nombre d'actions	% de l'actionnariat
TCO	70 380	56,3%
Mairie de Saint-Paul	32 031	25,6%
Chambre des Métiers	8	0,0%
TOTAL ACTIONNARIAT PUBLIC	102 419	81,9%
SA TRANSDEV	22 082	17,7%
GIE Taxis Trans 'ouest	400	0,3%
Société de Transport les Nefliers	39	0,0%
L'APR	26	0,0%
Cabinet CBA	26	0,0%
L'UMIH	8	0,0%
TOTAL ACTIONNARIAT PRIVE	22 581	18,1%
TOTAL	125 000	100%

• Relations avec le TCO

Les relations entre la SEMTO et le TCO s'inscrivent dans le cadre du **contrat de délégation de service public** actuellement en vigueur.

En 2024, ces relations ont été principalement marquées par les négociations de l'avenant n°6 à ce contrat et par la réponse de la SEMTO à la nouvelle consultation « Kar'Ouest » lancée par le Territoire de l'Ouest.

Il est à noter qu'aucune garantie d'emprunt ni compte courant d'associé n'existe actuellement entre les deux entités.

• Évolutions récentes et filiales

Sur le plan institutionnel, la société a modifié en décembre 2023 **son objet statutaire** afin d'intégrer pleinement l'activité de stationnement, traduisant sa volonté d'élargir son champ d'intervention dans la gestion globale de la mobilité.

La SEMTO détient par ailleurs **58,18 % du capital de la société TRANSREO**, filiale dédiée à la gestion de réseaux de transport.

En raison de difficultés financières rencontrées par cette dernière, une recapitalisation de 330 000 € a été autorisée par le Conseil communautaire en novembre 2024 et devrait être finalisée courant

- Situation financière et risques**

La SEMTO enregistre sur l'exercice 2024 un **résultat excédentaire de + 330 666 €** après impôt et participation des salariés, en progression de + 41% par rapport à 2023 (234 849 €).

SEMTO (en €)	2022	2023	2024	% évol 2024/2023
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 477 463	1 854 119	1 915 291	3,3%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	938 095	639 224	790 708	23,7%
RÉSULTAT FINANCIER	- 123 325	- 9 893	- 2 809	-71,6%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	814 771	629 331	787 899	25,2%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	20 222	25 562	24 095	-5,7%
- Participation des salariés	69 669	154 139	178 069	15,5%
- Impôt sur les sociétés	189 392	265 905	303 259	14,0%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	575 932	234 849	330 666	40,8%

L'exploitation dégage un excédent brut qui s'élève à 1 915 291 € (1 854 119 € en 2023). Après comptabilisation des amortissements et provisions, en particulier liés à un risque recette (cf infra), le **résultat d'exploitation se réduit à + 790 708 €** (639 224 € en 2023). Après imputation du résultat financier (- 2 809 €), du résultat exceptionnel (+ 24 095 €), de la participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise (- 178 069 €) et après paiement de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (- 303 259 €), le résultat de l'exercice se porte à 330 666 €.

La structure du bilan de la SEMTO est solide grâce à l'affectation des résultats excédentaires en réserves. Ses capitaux propres s'élèvent ainsi à 6,7 M€, soit plus de 3,3 fois le montant du capital social (2,0 M€) . Elle dispose d'une trésorerie de 5,8 M€ qui lui a rapporté 137 K€ de produits financiers en 2024.

À la clôture de l'exercice 2024, la SEMTO maintient au bilan un niveau de provisions pour risques en progression par rapport à l'année précédente.

Celles-ci concernent principalement un litige avec le Territoire de l'Ouest portant sur la compensation financière prévue par le contrat de délégation de service public du transport urbain, applicable lorsque les recettes tarifaires sont nettement inférieures aux prévisions.

Une provision de **1,126 million d'euros** (522 981 € en 2023 et 602 761 € en 2024) a été constituée à ce titre, dans l'attente de l'issue de la procédure de médiation en cours entre les deux parties.

- Conclusion**

La SEMTO demeure un **acteur structurant de la mobilité dans l'Ouest**, engagée dans une dynamique de diversification et de modernisation de ses services.

L'année 2024 illustre une phase de transition stratégique, marquée par l'adaptation de son offre de transport, la consolidation de son actionnariat public et la gestion maîtrisée de ses enjeux financiers.

L'ensemble des **informations et données chiffrées détaillées** sont présentées dans le **rapport complet** joint à la présente note, permettant d'approfondir l'analyse des résultats et des perspectives de la société.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 07/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport 2024 des représentants de l'EPCI au sein du Conseil d'Administration de la SEMTO.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président